



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.28.6/Rev.1

18 décembre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 28.6 de l'ordre du jour

PASTORALISME

(Préparé par le Secrétariat et le Groupe de travail Intersessions du Conseil scientifique sur le pastoralisme et les espèces inscrites aux Annexes de la CMS)

Résumé :

Le présent document fait état des avancées dans la mise en œuvre des décisions 14.179 à 14.181 sur *le pastoralisme et espèces migratrices*. Le document propose la suppression des décisions 14.179 à 14.181 et l'adoption de nouveaux projets de décisions.

Les projets de décision ci-joints contribueraient à la réalisation des Cibles 2.3 et 6.4 du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024–2032.

Ce document a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 8^e réunion en décembre 2025. La révision concerne la spécification de la durée du mandat du groupe de travail, telle que décrite dans la décision 15.BB.

PASTORALISME

Contexte

1. La perte et la dégradation des habitats constituent l'une des principales menaces pour les espèces migratrices, dont beaucoup sont partagées entre les humains et la vie sauvage, y compris les mammifères et oiseaux inscrits à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Plusieurs instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ont identifié des facteurs liés au pastoralisme qui nécessitent une attention particulière, notamment le surpâturage par le bétail, la concurrence entre les espèces sauvages et le bétail pour l'eau et les pâturages,¹ les abattages de repréailles en réponse à la déprédation du bétail,² la transmission de maladies,³ ainsi que les perturbations et la prédation par les chiens de bergers,⁴ autant de situations qui nécessitent des interventions encadrées pour réduire les impacts négatifs sur la vie sauvage.
2. Certaines espèces migratrices, notamment les oiseaux et les mammifères qui préfèrent l'herbe courte ou les environnements mixtes, bénéficient de l'utilisation extensive des terres pastorales. En outre, la préservation des parcours pour le pastoralisme permet d'éviter leur conversion en terres cultivées ou en d'autres utilisations moins favorables aux espèces sauvages. Les interactions entre les pasteurs et les espèces sauvages sont complexes, et les traiter efficacement nécessite l'implication de parties prenantes issues de multiples secteurs afin de développer des approches favorisant des bénéfices mutuels et une coexistence pacifique.
3. Plusieurs instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage décrivent des activités visant à résoudre les problèmes identifiés et à promouvoir la coexistence. Ceux-ci incluent, entre autres, l'élaboration de plans de gestion intégrée et résiliente au changement climatique des parcours et pâturages ; l'encouragement de pratiques durables, telles que la planification participative de l'utilisation des terres et la gestion communautaire des pâturages ;⁵ la vaccination du bétail et des chiens de berger ;⁶ le renforcement de la surveillance sanitaire ;⁷ ainsi que la mise en place de protocoles d'intervention.⁸

¹ Ex. : Plan d'action pour la conservation de l'âne sauvage d'Asie 2024-2033 (AWAAP), Programme de travail pour le Mémoire d'entente relatif à la conservation et la restauration du cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*) 2025-2032 (Bukhara Deer WP), Programme de travail pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale 2020-2026 (CAMI POW)

² Ex. : Stratégie à l'échelle de l'aire de répartition du léopard persan 2023-2032 (PeLe Strategy), Programme de travail pour l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains 2021-2025 (ACI POW)

³ Ex. : Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) pour le Mémoire d'Entente relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*) 2025-2030, Programme de travail pour l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains (ACI POW)

⁴ Plan d'action pour la conservation de l'âne sauvage d'Asie (AWAAP), Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) pour le Mémoire d'Entente relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*), Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI POW)

⁵ Plan d'action pour la mégafaune sahélo-saharienne (SSMAP), Plan d'action pour la conservation de l'Argali 2024-2032 (APCA), Plan d'action pour la conservation de l'âne sauvage d'Asie (AWAAP), Programme de travail pour le Mémoire d'entente relatif à la conservation et la restauration du cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*) (Bukhara Deer WP), Stratégie à l'échelle de l'aire de répartition du léopard persan (PeLe Strategy), Plan d'action pour les oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) et Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (Vulture MSAP)

⁶ Plan d'action pour la conservation de l'âne sauvage d'Asie (AWAAP), Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) pour le Mémoire d'Entente relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*), Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI POW)

⁷ Plan d'action pour la conservation de l'âne sauvage d'Asie (AWAAP), Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) pour le Mémoire d'Entente relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*), Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI POW)

⁸ MTIWP pour le Mémoire d'Entente relatif à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica tatarica*)

4. Les instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage relatifs au pastoralisme, mentionnés au paragraphe 3, se concentrent sur la conservation d'espèces individuelles ou de groupes d'espèces au sein d'une région. Toutefois, l'accomplissement de leurs mandats nécessite souvent des approches au niveau national, telles que des réformes législatives ou procédurales, ainsi qu'une coordination étroite avec les processus mondiaux. De plus, le besoin de mesures similaires est régulièrement identifié pour différentes espèces et régions, soulignant l'opportunité de développer une approche consolidée et coordonnée qui traite les enjeux communs affectant toutes les espèces inscrites à la CMS. En reconnaissance de cela, la COP14 a adopté les décisions suivantes :

14.179 À l'adresse des Parties

Les Parties sont :

- a) *Invitées à réaliser des études au niveau national dans le but d'évaluer l'impact de la transhumance sur la biodiversité, le bien-être et le risque d'émergence de maladies zoonotiques à l'interface homme/espèce sauvage/élevage ; et*
- b) *Invitées à soumettre au Secrétariat des informations sur ces études et les mesures nationales relatives à la gestion des parcours naturels et au pastoralisme et à partager des informations sur les défis, les enseignements tirés et les besoins en matière de développement des capacités.*

14.180 À l'adresse du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, de créer un groupe de travail multipartite sur le pastoralisme et les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances en matière de gestion des parcours, du pastoralisme et de la faune et de la flore sauvages. Le Groupe de travail est invité à:

- a) *analyser les informations disponibles concernant le pastoralisme, l'impact de la transhumance sur la biodiversité, le bien-être et le risque d'émergence de maladies zoonotiques à l'interface homme/espèce sauvage/élevage ; et les impacts potentiels sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment les modèles existants et les études de cas sur les meilleures pratiques et la compilation des réponses reçues par le Secrétariat au titre de la Décision 14.179 ; et*
- b) *formuler des recommandations pour aider les Parties à traiter l'impact du pastoralisme sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et à tirer parti des avantages potentiels pour la santé et la résilience des écosystèmes associés à une gestion holistique des parcours et des espèces migratrices, notamment la remise en état des sols, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.*

14.181 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est invité à :

- a) *demander aux Parties de soumettre des informations sur les mesures nationales pour la gestion des parcours naturels et le pastoralisme et de partager des informations sur les défis, les enseignements tirés et les besoins en matière de développement des capacités;*
- b) *soutenir le Conseil scientifique dans la mise en oeuvre de la Décision 14.180 (a) ;*
- c) *convoquer au moins une réunion du Groupe de travail établi par le Conseil scientifique en vertu de la Décision 14.180 ;*
- d) *participer et apporter des contributions au Groupe de travail sur les parcours naturels et la biodiversité de l'Année internationale des parcours naturels et des pastoraux (2026) ;*

- e) *assurer la liaison avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ses conventions pertinentes, l'Union internationale pour la conservation de la nature et les autres organisations internationales et régionales concernées, les accords multilatéraux sur l'environnement, les agences de développement, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires, le cas échéant, pour soutenir le fonctionnement du Groupe de travail et aider les Parties à traiter les impacts du pastoralisme sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, par exemple à travers des activités conjointes de développement des capacités ; et*
- f) *rendre compte sur les recommandations du Conseil scientifique et sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de cette décision lors de la 15e session de la Conférence des Parties.*

Activités du Conseil scientifique

5. Lors de sa 7^e réunion, le Comité de session du Conseil scientifique a créé le Groupe de travail Intersessions sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, et a défini son mandat comme suit :

Le Groupe de travail, composé d'experts désignés en coopération avec le Secrétariat, est chargé de fournir au Conseil scientifique des recommandations sur les questions relatives au pastoralisme et aux espèces migratrices, ainsi que de réaliser les activités suivantes :

- a) *analyser les informations disponibles concernant le pastoralisme, l'impact de la transhumance sur la biodiversité, le bien-être, ainsi que le risque d'émergence de zoonoses à l'interface entre les humains, les espèces sauvages et le bétail, en s'appuyant sur les mandats existants de la CMS ; analyser les incidences potentielles sur les espèces inscrites sur la liste de la CMS, y compris à partir des modèles existants et des projets d'études des bonnes pratiques, de même que la compilation des réponses reçues par le Secrétariat en vertu de la décision 14.181 ;*
- b) *fournir des recommandations pour aider les Parties à prendre en considération l'impact du pastoralisme sur les espèces inscrites sur la liste de la CMS et à exploiter les avantages potentiels de la gestion holistique des parcours et des espèces migratrices pour la santé et la résilience des écosystèmes, y compris la restauration des sols et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'atténuation de ses effets, en synergie avec d'autres conventions et organisations internationales.*

Activités du Secrétariat

6. Pour mettre en œuvre la décision 14.181, le Secrétariat a préparé un questionnaire sur le pastoralisme et les espèces inscrites sur la liste de la CMS et l'a partagé via la [Notification 021](#) avec les Parties. Le Secrétariat n'a reçu que neuf réponses au questionnaire. En raison du faible taux de réponse, le Groupe de travail a décidé de ne pas procéder à une analyse des réponses à ce stade.
7. Le Secrétariat a également contacté les organisations inscrites dans la décision 14.181 (e), a établi une liste des membres du Groupe de travail, a organisé deux réunions en ligne les 4 septembre 2025 et 20 octobre 2025, et a soutenu le travail du Groupe de travail. Lors de leur première réunion, les membres du Groupe de travail ont proposé de modifier le mandat (voir ci-dessous), estimant que le terme « transhumance » ne faisait référence qu'à une forme spécifique de pastoralisme et qu'il était donc trop restrictif. Ils ont également proposé d'étendre le champ d'action du groupe de travail pour inclure les maladies des espèces sauvages non zoonotiques :

Le Groupe de travail, composé d'experts désignés en coopération avec le Secrétariat, est chargé de fournir au Conseil scientifique des recommandations sur les questions relatives au pastoralisme et aux espèces migratrices, ainsi que de réaliser les activités suivantes :

- a) *analyser les informations disponibles concernant le pastoralisme, l'impact du pastoralisme de la transhumance sur la biodiversité, le bien-être des espèces sauvages, ainsi que le risque d'émergence de zoonoses et d'autres maladies à l'interface entre les humains, les espèces sauvages et le bétail, en se basant sur les mandats existants de la CMS ; analyser les incidences potentielles sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, y compris à partir des modèles existants et des études de cas des bonnes pratiques, ~~de même que la compilation des réponses reçues par le Secrétariat en vertu de la décision 14.181~~ ;*
- b) *fournir des recommandations pour aider les Parties à prendre en considération l'impact du pastoralisme sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et à exploiter les avantages potentiels de la gestion holistique des parcours et des espèces migratrices pour la santé et la résilience des écosystèmes, y compris la restauration des sols et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'atténuation de ses effets, en synergie avec d'autres conventions et organisations internationales.*

Discussion et analyse

8. Le Groupe de travail a reconnu la complexité des interactions entre l'utilisation des terres par les pasteurs et les espèces inscrites sur la liste de la CMS, qui comprend de nombreux aspects et facteurs socio-économiques, environnementaux et biologiques. Les membres du Groupe de travail ont pris part aux discussions lors de leurs deux réunions en ligne et ont soumis des contributions écrites au Secrétariat. En raison d'un démarrage tardif, le Groupe de travail n'a pas disposé de suffisamment de temps pour remplir pleinement son mandat tel que défini au paragraphe 7. Toutefois, le Secrétariat a produit un résumé des déclarations soumises par les membres du Groupe de travail et des recommandations préliminaires qui en découlent, lesquelles restent à approfondir. Le Groupe de travail a convenu que, bien que les instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage pour la conservation des oiseaux et des mammifères terrestres incluent déjà des activités visant à aborder les pratiques pastorales non durables et à encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'intégration de ces mandats dans les secteurs concernés et leur mise en œuvre demeurent difficiles sans un renforcement de la collaboration intersectorielle et des orientations plus spécifiques.
9. Reflétant l'importance du pastoralisme pour la conservation des espèces inscrites sur la liste de la CMS et la complexité de la question, les projets de décision de l'Annexe 2 proposent la création d'un nouveau Groupe de travail à composition ouverte pour élaborer des orientations visant à mettre en œuvre un pastoralisme durable. Un résumé des déclarations écrites fournies par les membres actuels du Groupe de travail Intersessions, et des recommandations préliminaires qui en découlent (lesquelles peuvent être considérées comme un point de départ pour les travaux futurs du nouveau Groupe de travail) est présenté à l'Annexe 1 du présent document.

Actions recommandées

10. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) D'adopter les projets de décision figurant à l'annexe 2 du présent document ; et
 - b) De supprimer les décisions 14.179–14.181.

RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LE PASTORALISME ET LES ESPÈCES INSCRITES À LA CMS

Impact du pastoralisme sur la biodiversité et les espèces inscrites sur la liste de la CMS

1. L'herbivorie constitue un élément vital du cycle des nutriments et du carbone et, en tant que tel, un processus important dans le fonctionnement des écosystèmes. Elle améliore la fertilité et la structure des sols, soutient la séquestration du carbone, joue un rôle important dans la dispersion des graines, limite les incendies de forêt, peut accroître la biodiversité et façonner les paysages. Cette fonction peut être assurée par des herbivores sauvages si leur nombre est suffisant, par un pâturage modéré du bétail (par exemple, dans le cadre d'un pastoralisme bien géré utilisant des pratiques régénératives ou mobiles et d'autres techniques similaires), ou par une combinaison d'herbivores sauvages et d'herbivores domestiques. Le pastoralisme est au cœur des moyens de subsistance ruraux et est devenu un vecteur clé de la dynamique des écosystèmes dans de nombreuses régions du monde. Il fournit des moyens de subsistance à des milliards d'humains et façonne des paysages qui soutiennent à la fois le bétail et les espèces sauvages. Les parcours utilisés par les éleveurs sont souvent des habitats importants pour les espèces migratrices.
2. Certaines espèces inscrites sur la liste de la CMS préfèrent les herbes courtes ou les habitats mixtes présents dans les paysages où le bétail pâture de façon extensive. Une mosaïque d'herbes courtes et hautes entretenue par un pâturage extensif constitue l'habitat préféré de certaines espèces de gazelles et de gnous en Afrique (Lankester et Davis, 2016), du vanneau sociable, de l'aigle des steppes et de l'outarde indienne, pour ne citer que quelques exemples. Les zones humides pastorales, les plaines inondables saisonnières et les mosaïques de pâturage maintiennent des habitats essentiels pour les oiseaux d'eau le long des voies de migration (Afrique-Eurasie, Asie de l'Est-Australasie). Par ailleurs, les charognards, tels que les vautours migrateurs, dépendent de la disponibilité suffisante de carcasses de bétail ou d'herbivores sauvages pour leur survie (Arrondo et al., 2019 ; Aguilera-Alcala et al., 2022).
3. Cependant, l'intensification du pâturage sans tenir compte des besoins des espèces sauvages inverse les effets positifs sur la vie sauvage, les sols et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La végétation courte sur de vastes étendues réduit la diversité des habitats ; seules quelques espèces capables de résister à l'impact généralisé du pâturage subsistent, tandis que de nombreuses autres espèces disparaissent. Cela entraîne également une perte d'insectes et d'autres animaux qui dépendent de plantes variées et plus hautes, affectant les interactions entre les plantes et les pollinisateurs (Rakosy et al. 2022) et aggravant potentiellement l'érosion des sols, réduisant la rétention d'humidité et libérant le carbone organique du sol. De tels habitats dégradés ont peu de valeur pour les espèces migratrices, menaçant la survie de ces dernières. L'impact de l'utilisation intensive des pâturages qui ne tient pas compte des besoins des espèces sauvages est très préoccupant pour la conservation des espèces terrestres inscrites à la CMS, et des mesures pour aborder de tels impacts sont incluses dans de nombreux instruments de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (voir « Contexte » ci-dessus).
4. Dans de nombreuses régions, le bétail est largement plus nombreux que les espèces sauvages, tandis que la perturbation et l'exclusion délibérée des espèces sauvages de

certaines parcours poussent celles-ci vers des habitats sous-optimaux. Cet effet a été documenté dans la région trans-himalayenne indienne et dans le Pamir-Alai en ce qui concerne les ongulés sauvages et les léopards des neiges (Sathyakumar S., communication personnelle ; Berger et al., 2013), ainsi que l'âne sauvage d'Asie (Khulan) en Mongolie (Kaczensky et al., 2007). Le surpâturage du bétail a également eu des effets néfastes sur les oiseaux migrateurs, comme l'outarde indienne. Les effets de l'intensification du pâturage diffèrent selon le climat et la composition des espèces sauvages (Maestre et al., 2022).

5. Le pâturage du bétail peut également avoir un impact sur les espèces migratrices dans les zones protégées (par exemple Antoninova, 2020). Dans certains pays, les terres situées dans les zones protégées sont utilisées, légalement ou illégalement, pour le pâturage du bétail. Le pâturage dans les zones protégées en période de sécheresse, lorsque le fourrage se fait rare pour le bétail et les espèces sauvages, a un impact particulièrement négatif. Ces pratiques, si elles ne sont pas correctement gérées, peuvent entraîner une dégradation de l'habitat et avoir des impacts négatifs directs sur les espèces migratrices. Il est donc important d'aborder les causes du pâturage illégal dans les zones protégées et, lorsque le pâturage est autorisé, d'établir des régimes de pâturage appropriés dans les zones protégées qui ne nuisent pas aux espèces sauvages ni à leurs habitats. Le parc national de Monfragüe en Espagne, par exemple, illustre comment le pastoralisme traditionnel extensif peut être intégré à la planification de la conservation de la biodiversité dans un parc national, avec des bénéfices tant pour les moyens de subsistance locaux que pour la vie sauvage, notamment les vautours percnoptères inscrits sur la liste de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Yilmaz et al., 2019 ; Vulture Conservation Foundation, 2023)
6. Pour s'assurer que les pasteurs sont en mesure de contribuer à la conservation des espèces migratrices, il est crucial que les politiques d'utilisation des terres intègrent les savoirs écologiques traditionnels et prennent en compte les contextes socio-économiques, afin de fournir des opportunités pour garantir une gestion durable des pâturages (Török et al., 2024). Les pasteurs qui adoptent des pratiques durables coûteuses peuvent subir des pressions liées à des incitations économiques perverses, à la concurrence avec les systèmes de production alimentaire industrialisés, à des infrastructures insuffisantes et à un accès limité à l'éducation et aux soins de santé dans les zones rurales. Lorsque la capacité d'adaptation traditionnelle des pasteurs à développer des solutions durables est dépassée par ces pressions extérieures, ils peuvent soit abandonner complètement le pastoralisme, soit diversifier leurs systèmes de gestion d'une manière pouvant parfois conduire à un surpâturage et à des conflits entre les humains et les carnivores (Yilmaz et al., 2019 ; Sonneveld et al., 2017 ; Fernandez-Giménez, 2000). Par conséquent, il est nécessaire de soutenir les communautés pastorales par des politiques ciblées qui encouragent des pratiques durables contribuant à la santé des écosystèmes et à la conservation des espèces migratrices.

Impact du pastoralisme sur le bien-être des espèces sauvages, et risque d'émergence de zoonoses et d'autres maladies à l'interface entre les humains, les espèces sauvages et le bétail

7. Dans les paysages utilisés à la fois par les pasteurs et les espèces sauvages, des conflits entre les humains et les espèces sauvages peuvent survenir en raison de la concurrence pour les ressources. Dans de nombreuses régions, des facteurs socio-économiques persistants conduisent à une préférence pour des troupeaux plus importants. En conséquence, le bétail est largement plus nombreux que les ongulés sauvages, réduisant leur base de fourrage et attirant des prédateurs tels que le léopard

des neiges et le loup vers les troupeaux domestiques. Cela ne menace pas seulement directement les ongulés sauvages, mais alimente également le conflit entre les humains et les espèces sauvages (Mishra et al., 2004 ; Li et al., 2014). Ces conflits entraînent une augmentation des prélèvements légaux ou illégaux d'espèces sauvages, ainsi qu'un stress élevé pour les espèces sauvages lorsqu'elles sont, par exemple, chassées des terres pastorales, ce qui, en pratique, apporte rarement une solution durable aux problèmes sous-jacents.

8. La planification spatiale à la fois de l'utilisation des pâturages et de la conservation de la vie sauvage est nécessaire pour faciliter une coexistence pacifique, en contribuant à éviter, autant que possible, la superposition des regroupements de bétail et d'espèces sauvages. Une concentration excessive de bétail autour des habitations, des points d'eau et des routes entraîne une perte de diversité végétale, un tassement des sols et l'érosion, comme cela est observé dans certaines zones d'Asie centrale (Kerven et al., 2011 ; Nkonya et al., 2015). Une étude menée par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) sur l'impact des grands troupeaux d'antilopes saïga sur les terres agricoles dans l'ouest du Kazakhstan illustre la pertinence de cette question pour les espèces migratrices. L'étude a révélé que les niveaux de dégradation des pâturages par les antilopes saïga étaient les plus élevés dans les zones déjà affectées par une forte densité de bétail, par exemple là où bétail et les espèces sauvages se concentraient autour de quelques points d'eau fonctionnels en période de sécheresse (M. Bowe, communication personnelle). Cela a finalement conduit les pasteurs locaux à demander l'abattage des antilopes saïga. Dans ce cas, les leviers clés à aborder pourraient être la gestion de l'eau et de la sécheresse. Par conséquent, la planification spatiale doit prendre en compte les sources potentielles de conflit spécifiques au contexte et s'appuyer sur des données relatives à l'utilisation de l'habitat et aux migrations des espèces sauvages. Certains outils basés sur les schémas spatiaux d'utilisation de l'habitat, tels que ceux proposés par l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés (S. Zuther, communication personnelle), sont disponibles et devraient être utilisés pour développer des options en vue d'une coexistence pacifique entre les espèces sauvages et le bétail.
9. Les conflits surviennent souvent en raison de la déprédation par les carnivores sauvages, y compris ceux inscrits à la CMS. Pour les grands carnivores, une faible densité de proies (souvent des ongulés dépendant des pâturages), les maladies et la persécution par les humains sont cités comme principales causes d'extinction, étroitement liées à l'utilisation des parcours. L'abattage direct et l'utilisation de poison sont souvent une réponse à la perte de bétail causée par les grands carnivores, à la fois comme mesure de représailles et de prévention. Des mesures de protection du bétail, des systèmes de compensation et, éventuellement, le contrôle des populations de carnivores non menacées pourraient contribuer à réduire ces conflits.
10. L'élaboration de solutions efficaces nécessite de s'appuyer sur des preuves scientifiques et d'impliquer divers acteurs à travers des consultations inclusives. Des stratégies de gestion des parcours co-conçues, telles que des systèmes de pâturage participatifs impliquant les communautés locales et autres parties prenantes concernées, sont essentielles pour traiter les conflits entre les humains et les espèces sauvages.

Approche « Une seule santé » (One Health)

11. Pour les communautés pastorales, la santé du bétail constitue le fondement des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de l'identité sociale. Les maladies qui réduisent la productivité ou augmentent la mortalité des troupeaux ne compromettent pas seulement la résilience économique, mais déstabilisent également l'accès à la

nutrition et aux traditions culturelles. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que la santé animale, en particulier la prévention et le contrôle des maladies, est fondamentale pour le développement rural.

12. Les régions pastorales sont souvent marginalisées, notamment dans leurs dimensions agroécologique, sociopolitique et économique. Les services vétérinaires constituent souvent le seul lien entre les pasteurs et les institutions étatiques et revêtent, à ce titre, une importance à la fois politique et économique (E. Denstedt, communication personnelle). Pourtant, ces services manquent souvent de ressources, sont mal adaptés aux modes de vie mobiles ou sont limités par une gouvernance et une redevabilité faibles. Les systèmes de prestation de services qui restreignent la mobilité au lieu de la faciliter aggravent la vulnérabilité et compromettent la gestion durable des terres.
13. Le pâturage du bétail augmente l'exposition aux parasites, soulignant un risque important de transmission de maladies du bétail aux populations sauvages à travers le partage des pâturages et des points d'eau. En Inde, une prévalence plus élevée de parasites gastro-intestinaux dans les échantillons fécaux de bouquetin d'Asie provenant de zones pâturées par rapport aux zones non pâturées suggère une possible transmission croisée à partir du bétail (Sathyakumar S., communication personnelle). Au Kirghizistan, des études récentes ont mis en évidence des foyers de brucellose et d'échinococcose dans les zones où les pâturages du bétail et des ongulés sauvages se chevauchent (CAMP Alatoo, 2025). Les oiseaux migrateurs peuvent propager ou amplifier les agents pathogènes aux interfaces pastorales. Un contrôle efficace des maladies du bétail peut être bénéfique pour la conservation de la vie sauvage en réduisant les risques de transmission et en protégeant la stabilité des écosystèmes. Les épidémies de grippe aviaire illustrent à la fois la double vulnérabilité des troupeaux domestiques et les risques auxquels ils sont exposés, ainsi que les effets en cascade sur les populations d'oiseaux sauvages.
14. Des maladies telles que la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse et la fièvre de la Vallée du Rift se propagent rapidement à travers les paysages et même au-delà des frontières. Pour les pasteurs, ces menaces transfrontalières peuvent dévaster les moyens de subsistance. Pour la conservation, ces maladies représentent des interfaces à haut risque entre les espèces sauvages et le bétail. Les récentes épidémies de PPR en Mongolie illustrent comment les agents pathogènes passant du bétail aux ongulés sauvages (par exemple, l'antilope saïga, le bouquetin) peuvent provoquer des crises de conservation, compliquer les efforts d'éradication et mettre en péril la biodiversité (E. Denstedt, communication personnelle).
15. Ces constats mettent en évidence que des systèmes pastoraux mal gérés compromettent à la fois la biodiversité et la santé publique à divers niveaux. À l'inverse, un pâturage bien géré qui respecte la capacité de charge, utilise le repos rotatif et appuie la mobilité, contribue à maintenir des mosaïques de végétation saines, des populations de proies stables et des risques de maladie plus faibles, en cohérence avec les approches « Une seule santé ».
16. Le renforcement de services de santé animale adaptés aux pasteurs et de mécanismes participatifs de gouvernance des parcours s'inscrit dans les engagements de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, en réduisant les risques de maladies, en maintenant la connectivité des habitats et en favorisant la coexistence entre pasteurs et espèces migratrices.

Restauration des sols et atténuation et adaptation au changement climatique

17. L'herbivorie améliore la teneur en nutriments et le stockage du carbone dans les sols en accélérant la décomposition de la matière organique et en restituant les nutriments au sol, favorisant ainsi la croissance des plantes et soutenant les espèces qui en dépendent. Ce processus contribue également à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques. En l'absence d'herbivores sauvages, le pastoralisme extensif peut remplir des fonctions écologiques similaires (Seid et al., 2016). Par conséquent, il est recommandé d'adopter une planification approfondie de l'utilisation des terres et de promouvoir le recours au pastoralisme extensible afin de garantir la durabilité (Kavana et al., 2021).
18. Dans de nombreuses prairies, des études mondiales montrent que le pâturage du bétail, lorsqu'il est bien géré, augmente le carbone organique du sol et l'activité microbienne, comparé au surpâturage et à l'exclusion à long terme (McSherry & Ritchie 2013 ; Abdalla et al. 2018 ; CAMP Alatoo 2019). Ainsi, le pastoralisme durable joue un rôle écologique important dans le maintien et/ou le rétablissement de services écosystémiques essentiels, tels que la production de biomasse et la séquestration du carbone, constituant une solution fondée sur la nature éprouvée pour la restauration des sols et l'atténuation du changement climatique. Le pâturage non durable, en revanche, est l'un des principaux facteurs de dégradation des parcours, compromettant la biodiversité, déstabilisant les sols et réduisant la productivité végétale et animale (Petz et al., 2014 ; Maestre et al., 2022).
19. Dans la région du Sikkim, par exemple, il a été démontré qu'une pression de pâturage accrue réduisait l'activité microbienne, la fertilité des sols et la rétention d'humidité (S. Sathyakumar, communication personnelle). Des recherches menées au Kirghizistan ont montré que les sites soumis au surpâturage présentaient des stocks de carbone appauvris, tandis qu'un pâturage réglementé et une couverture végétale améliorée favorisaient la rétention du carbone et réduisaient l'érosion. Des mesures de restauration telles que le pâturage rotatif, la rotation des cultures et l'utilisation d'engrais verts contribuent à reconstituer la fertilité des sols, à stocker le carbone et à renforcer la résilience face au stress climatique (CAMP Alatoo, 2019). Ces pratiques démontrent que la restauration de la santé des sols constitue un élément essentiel de la gestion durable des pâturages et soutient directement la biodiversité, les moyens de subsistance, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Gestion intégrée des parcours, des espèces migratrices et de la santé des écosystèmes

20. Les parcours constituent l'épine dorsale des économies rurales, tout en fournissant des habitats essentiels et des voies de migration pour les espèces sauvages. La planification participative de l'utilisation des pâturages représente une voie pour développer une gestion intégrée des parcours et des espèces migratrices. Par exemple, la loi sur les pâturages adoptée en 2009 au Kirghizistan a permis aux communautés, par la création de comités de pâturage, d'élaborer des plans de pâturage adaptatifs en collaboration avec des scientifiques, fondés sur la capacité de charge, le suivi de l'état des pâturages et l'intégration des besoins des espèces sauvages (Isakov, 2013). Cela a conduit à la mise en place de mesures pratiques d'utilisation durable des terres, bénéfiques aux espèces migratrices et à d'autres formes de vie sauvage. En Asie centrale, des institutions émergentes telles que les comités Jayit au Kirghizistan et les groupes communautaires de gestion des pâturages au Tadjikistan et au Kazakhstan illustrent le potentiel de relier la gouvernance des pâturages à la conservation de la biodiversité (Isakov, 2013 ; Dörre & Borchardt, 2012).

21. Une gestion équitable et communautaire des parcours s'est également révélée efficace pour la restauration des terres et des écosystèmes vitaux pour les espèces migratrices dans d'autres régions – par exemple en Tunisie (voir Fetoui et al., 2018).
22. L'utilisation durable des parcours doit tenir compte de la connectivité des écosystèmes. Le surpâturage, les clôtures et l'utilisation fragmentée des terres réduisent la disponibilité du fourrage et bloquent les voies de migration. Le pastoralisme traditionnel mobile mené à des niveaux durables pour les écosystèmes pourrait contribuer de manière importante au maintien de la connectivité des écosystèmes (Yilmaz et al., 2019).
23. Un exemple d'approche intégrée à l'échelle du paysage est la création du corridor écologique Ak Ibirs au Kirghizstan, dans le cadre du projet sur les mammifères d'Asie centrale et l'adaptation au climat financé par l'Initiative internationale pour le climat de l'Allemagne. Cette approche combine les connaissances scientifiques, la participation des communautés et la concertation multisectorielle des parties prenantes pour convenir de régimes de protection spécifiques (Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], 2025). Elle offre l'opportunité d'élaborer des plans à l'échelle du paysage qui harmonisent les besoins des utilisateurs locaux des terres avec les exigences de la conservation des espèces migratrices.

CONCLUSIONS

- Les parcours utilisés par les pasteurs revêtent une importance capitale pour les espèces migratrices de mammifères et d'oiseaux ; leur conversion à d'autres utilisations des terres moins adaptées aux habitats des espèces sauvages devrait être évitée.
- La restauration des sols est essentielle pour la productivité et la résilience, et nécessite un pâturage durable.
- De manière générale, un pâturage modéré et mobile du bétail est bénéfique pour les espèces migratrices et leurs habitats, tandis que le surpâturage menace les espèces migratrices et compromet la santé des écosystèmes, la santé publique et les moyens de subsistance.
- L'impact du pastoralisme sur les espèces migratrices peut être à la fois positif et négatif. Cela dépend des caractéristiques de l'écosystème spécifique, du lieu, de l'utilisation des habitats, des besoins et traits particuliers des espèces migratrices, ainsi que des conditions socio-économiques des communautés locales et des pratiques qu'elles appliquent. La prise en compte de tous ces aspects lors de l'élaboration des interventions de gestion est essentielle pour garantir des bénéfices à la fois pour les pasteurs et pour la biodiversité.
- Outre le contrôle du surpâturage, le maintien de la connectivité des habitats des espèces sauvages est important pour assurer la mobilité des herbivores sauvages, leur accès aux pâturages et à l'eau, et pour éviter la concentration d'espèces sauvages dans des habitats moins favorables.
- Les risques de maladies augmentent lorsque le bétail, les espèces sauvages et les humains se chevauchent sans gestion appropriée, mais ils peuvent être réduits grâce à la planification spatiale et aux approches « Une seule santé ».

- La planification participative et l'implication des communautés sont essentielles pour parvenir à une utilisation durable des pâturages et à la conservation des espèces migratrices.
- Les corridors écologiques constituent un outil puissant pour une gestion intégrée à l'échelle du paysage, réunissant différentes utilisations des terres dans un cadre partagé qui concilie conservation et développement.
- Ce sujet complexe doit être abordé de manière holistique en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre les secteurs et les parties prenantes concernés, aux niveaux national et international.

RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Recommandations aux Parties à la CMS et aux autres parties prenantes soutenant la mise en œuvre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1.1 Améliorer la communication, la sensibilisation et la coopération

- a. En concordance avec la Résolution 76/253 de l'assemblée générale des Nations Unies, qui désigne 2026 comme Année internationale des parcours et des pasteurs, sensibiliser à l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des parcours et autres écosystèmes, notamment le pastoralisme durable, pour la conservation des espèces inscrites à la CMS, par le biais de la communication, de sensibilisation, d'événements et d'activités, de collaborations, ainsi que de supports et programmes éducatifs.
- b. Mettre en place des groupes de travail intersectoriels et fournir des orientations sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS aux ministères et autorités nationaux concernés (agriculture, environnement, développement rural, etc.), afin d'intégrer les dispositions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage relatives au pastoralisme et aux espèces migratrices dans les politiques nationales et les cadres de reporting liés à l'utilisation durable des terres et à la conservation des espèces migratrices.
- c. Promouvoir l'intégration des mandats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage relatifs au pastoralisme et aux espèces migratrices au sein d'autres forums intergouvernementaux pertinents, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de garantir la cohérence des politiques dans les domaines de l'agriculture, du développement, de l'environnement, de la biodiversité et du climat. Cela peut être réalisé par la soumission de résolutions et l'organisation d'événements parallèles, avec le soutien des membres du Groupe de travail du Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS.

- d. Envisager la création d'un mécanisme de coordination entre les organisations mentionnées ci-dessus et le Secrétariat de la CMS pour répondre à la dégradation des habitats utilisés par les espèces inscrites à la CMS, par l'échange d'informations, la planification conjointe et l'utilisation de synergies afin de renforcer la mise en œuvre des mandats alignés.
- e. Envisager l'établissement de corridors écologiques à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, par des approches fondées sur la science et inclusives, en consultation avec les pasteurs et sans aliénation des terres, afin de protéger les voies de migration et de garantir une utilisation durable des terres dans ces zones grâce à des approches fondées sur la science et inclusives
- f. Faciliter les déplacements saisonniers du bétail (transhumance) et la mobilité des pasteurs nomades, en garantissant l'accès aux voies de migration traditionnels, car la mobilité est essentielle à la durabilité du pastoralisme et à la conservation de la biodiversité, y compris des espèces inscrites à la CMS.

1.2 Collecter des données sur les espèces migratrices pour la planification de l'utilisation des terres

- a. En coopération avec les institutions compétentes, collecter des données sur :
 - i. la répartition des espèces migratrices et leur utilisation de l'habitat (par exemple en utilisant des outils disponibles tels que l'Atlas mondial des migrations d'ongulés), et
 - ii. l'utilisation des terres par les pasteurs, différenciée des systèmes de production animale industriels ou intensifs, et les zones et facteurs potentiels et réels de conflit entre les humains et les espèces sauvages.
- b. Utiliser les données dans la planification de l'utilisation des terres et de la conservation pour atténuer les conflits et obtenir des bénéfices à la fois pour l'utilisation durable des terres et la conservation des espèces migratrices.
- c. Intégrer les projections du changement climatique dans la planification des parcours, de l'utilisation de l'eau et de la biodiversité, afin de prévoir les modifications de la disponibilité des fourrages et de l'eau, ainsi que des voies de migration.

1.3 Inclure les communautés pastorales dans la gouvernance et la gestion des pâturages

- a. Développer des incitations financières pour promouvoir les produits issus d'une gestion durable des parcours, incluant le branding et le marketing, et supprimer les subventions perverses.
- b. Impliquer les communautés pastorales en tant que parties prenantes clés dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre de la gestion durable des pâturages, ainsi que dans l'élaboration de mesures de conservation pour les espèces inscrites à la CMS dans les zones concernées.
- c. Recueillir et utiliser le savoir écologique traditionnel des pasteurs pour des actions de conservation, de restauration et de suivi bénéficiant aux espèces inscrites à la CMS.

- d. Intégrer les moyens de subsistance des pasteurs dans la planification des zones protégées, le cas échéant, en définissant les utilisations des terres dans ces zones qui ne nuisent pas aux espèces sauvages et ne provoquent pas leur déplacement.
- e. Développer et mettre en œuvre des activités visant à soutenir les moyens de subsistance des humains locaux, favorisant la conservation des espèces inscrites à la CMS et réduisant la dépendance au bétail.
- f. Promouvoir des approches participatives et fondées sur des données probantes pour l'élaboration de mécanismes d'atténuation des conflits, incluant la planification spatiale, les systèmes d'alerte précoce, la prévention, les incitations favorisant la tolérance aux impacts de la vie sauvage, et la compensation des communautés affectées.
- g. Identifier, compiler et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement pour la gestion des chiens de garde et des chiens de berger.

1.5 Intégrer les besoins des espèces migratrices dans la planification et la mise en œuvre de pratiques durables d'utilisation des terres

- a. Impliquer des experts de la conservation de la vie sauvage et des autorités dans l'élaboration des plans de gestion des parcours.
- b. Promouvoir et encourager les pratiques pastorales mobiles, rotatives et extensives traditionnelles dans les habitats des espèces inscrites à la CMS, en utilisant des indicateurs écologiques tels que le maintien de l'hétérogénéité des habitats, la régénération de la végétation, la santé des sols, la connectivité écologique, la résilience des écosystèmes, le stockage du carbone, le cycle des nutriments, et la fourniture d'un fourrage suffisant pour les herbivores (oiseaux et mammifères), prédateurs et charognards inscrits à la CMS.
- c. Éviter la conversion des parcours d'importance majeure pour la conservation des espèces inscrites à la CMS et utilisés par les pasteurs vers d'autres utilisations des terres (par exemple : le boisement des parcours, l'expansion et l'intensification des zones agricoles, les activités extractives, l'urbanisation).
- d. Envisager la possibilité de désigner comme AMCE (Aires de conservation d'importance écologique gérées efficacement autrement) les zones gouvernées et/ou gérées par les pasteurs, qui produisent des résultats positifs significatifs pour la biodiversité et soutiennent la conservation effective in situ des espèces inscrites à la CMS.

1.6 Une seule santé

- a. Adapter les services vétérinaires et Une seule santé, y compris les programmes de vaccination (notamment pour le bétail et les chiens), en fonction de la mobilité des pasteurs.
- b. Coupler la surveillance sanitaire du bétail avec un suivi participatif des maladies des espèces sauvages afin de détecter d'éventuels transferts vers les espèces inscrites à la CMS.
- c. Veiller à ce que les campagnes mondiales d'éradication (par exemple, PPR GEP : programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants) intègrent l'expertise en vie sauvage et en espèces migratrices.

- d. Prévenir la fragmentation de l'habitat pour garantir la mobilité saisonnière du bétail et des espèces migratrices.
- e. Utiliser les cadres de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage pour lier les programmes de santé animale aux engagements en matière de biodiversité.

2. Recommandations au Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Il est recommandé au Conseil scientifique de mettre en place un Groupe de travail à composition ouverte sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS, afin d'accomplir les tâches suivantes jusqu'à la COP16, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- a. Dans la mesure du possible, examiner les cartes disponibles des parcours, de l'utilisation pastorale des terres et des habitats clés de certaines espèces inscrites à la CMS afin d'identifier les chevauchements éventuels, et mettre en évidence les interactions positives et négatives, ainsi que les actions nécessaires pour soutenir la coexistence des espèces sauvages et des animaux domestiques ;
- b. Définir les informations/données nécessaires aux décideurs des secteurs agricole et forestier pour garantir que les espèces migratrices sont prises en compte dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres pastorales ;
- c. Élaborer des lignes directrices pour les décideurs sur le pastoralisme durable dans les habitats des espèces migratrices, sur la base des points a) et b) ci-dessus, en tenant compte des recommandations contenues dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.28.6, des mandats existants de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, des droits des pasteurs, des considérations culturelles, des impacts négatifs des pratiques non durables et des impacts positifs du pastoralisme durable sur les espèces migratrices, y compris la santé des espèces sauvages et les aspects de l'approche Une seule santé ; et
- d. Élaborer des recommandations sur la manière d'intégrer les lignes directrices dans les politiques d'utilisation des terres et de conservation aux niveaux national et international afin d'obtenir des bénéfices à la fois pour la conservation des espèces migratrices et pour les pasteurs.

3. Recommandations au Secrétariat de la CMS

Il est recommandé au Secrétariat de la CMS de :

- a. Collecter des fonds pour soutenir le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS dans la mise en œuvre des recommandations énoncées au point 2 ci-dessus ;
- b. Consolider les informations provenant des différents mandats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage abordant le pastoralisme afin de créer un outil de communication, et l'utiliser, en collaboration avec les agences et initiatives pertinentes des Nations Unies, pour intégrer les mandats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage relatifs au pastoralisme dans les forums concernés ; et

- c. Assurer la représentation de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage lors des COP de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2026, notamment avec le soutien du Groupe de travail sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS, à travers des événements parallèles et autres activités conjointes soulignant le pastoralisme et sa pertinence pour la conservation des espèces inscrites à la CMS.

4. Sources bibliographiques

- Abdalla, M., Hastings A., Chadwick D., Jones D., Evans C., Jones M., Rees B. & Smith P. 2018. Critical review of the impacts of grazing intensity on soil organic carbon storage and other soil quality indicators in extensively managed grasslands. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 253: 62–81. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2017.10.023>
- Aguilera-Alcalá, N., Arrondo E., Pascual-Rico R., Morales-Reyes Z., Gil-Sánchez J. M., Donázar J. A., Moleón M. & Sánchez-Zapata J. A. 2022. The value of transhumance for biodiversity conservation: Vulture foraging in relation to livestock movements. *AMBIO: A Journal of the Human Environment*, 51: 1330–1342. <https://doi.org/10.1007/s13280-021-01668-x>
- Antoninova, M., Gaylard A., Gibbons G., Moueix Ch., Chevillot J. & Froment J.M. 2020. Aerial survey of the regional WAP Complex in Benin, Burkina Faso and Niger 2019. *Gnusletter*, 37(2): 8.
- Arrondo, E., Morales-Reyes Z., Moleón M., Cortés-Avizanda A., Donázar J. A. & Sánchez-Zapata J. A. 2019. Rewilding traditional grazing areas affects scavenger assemblages and carcass consumption patterns. *Basic and Applied Ecology*, 41: 56–66.
- Berger, J., Buuveibaatar B. & Mishra C. 2013. Globalization of the Cashmere Market and the Decline of Large Mammals in Central Asia. *Conservation Biology*, 27(4): 679–689.
- CAMP Alatau. 2019. Soil Report on Carbon and Biomass. Bishkek.
- CAMP Alatau. 2025. Baseline Study in Issyk-Kul region. Bishkek.
- Dörre, A. & Borhardt P. 2012. Changing Systems, Changing Effects—Pasture Utilization in the Post-Soviet Transition. *Mountain Research and Development*, 32(3): 313–323.
- Fernandez-Giménez, M.E. 2000. The role of Mongolian nomadic pastoralists' ecological knowledge in rangeland management. *Ecological Applications*, 10: 1318–1326.
- Fetoui, Frija A., Dhehibi B., Sghaier M. & Sghaier M. 2021. Prospects for stakeholder cooperation in effective implementation of enhanced rangeland restoration techniques in southern Tunisia. *Rangeland Ecology and Management*, 74(1): 9–20.
- Isakov, A. 2013. Assessment of Land Condition in the Kyrgyz Republic with Respect to Grazing and Possible Development of a Quota System at the Local Government Level. UNU-LRT Final Project, Reykjavik.
- Kaczensky, P., Enkhsaihan N., Ganbaatar O. & Walzer C. 2007. Identification of herder-wild equid conflicts in the Great Gobi B Strictly Protected Area in SW Mongolia. Exploration into the Biological Resources of Mongolia. Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg, Germany.
- Kavana, P. Y., Mtengeti E. J., Sangeda A., Mahonge C., Fyumagwa R. & John B. 2021. How does agro-pastoralism affect forage and soil properties in western Serengeti, Tanzania? *Tropical Grasslands – Forrajes Tropicales*, 9(1): 120–133. [https://doi.org/10.17138/TGFT\(9\)120-133](https://doi.org/10.17138/TGFT(9)120-133)
- Kerven, C., Steimann B., Dear C. & Ashley L. 2011. Pastoralism and Farming in Central Asia's Mountains: A Research Review.
- Lankester, F. & Davis A. 2016. Pastoralism and wildlife: historical and current perspectives in the East African rangelands of Kenya and Tanzania. *Revue Scientifique et Technique (International Office of Epizootics)*, 35(2): 473–484.
- Li, J., Yin H., Wang D., Jiagong Z. & Lu Z. 2014. Human–snow leopard conflicts in the Sanjiangyuan Region of the Tibetan Plateau. *Biological Conservation*, 166: 118–123.

- Maestre, F. T., Le Bagousse-Pinguet Y., Delgado-Baquerizo M., Eldridge D. J., Saiz H., Berdugo M., Gozalo B., Ochoa V., Guirado E., García-Gómez M. et al. 2022. Grazing and ecosystem service delivery in global drylands. *Science*, 378(6622): 915–920. <https://doi.org/10.1126/science.abq4062>
- McSherry, M. E. & Ritchie M. E. 2013. Effects of grazing on grassland soil carbon: A global review. *Global Change Biology*, 19(5): 1347–1357.
- Mishra, C., Prins H.H.T. & Van Wieren S.E. 2004. Competition between domestic livestock and wild bharal *Pseudois nayaur* in the Indian Trans-Himalaya. *Journal of Applied Ecology*, 41(2): 344–354.
- Nkonya, E., Mirzabaev A. & von Braun J. 2015. Economics of land degradation and improvement: An introduction and overview. In: E. Nkonya, A. Mirzabaev & J. von Braun (Eds.), *Economics of Land Degradation and Improvement—A Global Assessment for Sustainable Development*, pp. 1–14. Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-19168-3_1
- Petz, K., Alkemade R., Bakkenes M., Schulp C. J. E., van der Velde M. & Leemans R. 2014. Mapping and modelling trade-offs and synergies between grazing intensity and ecosystem services in rangelands using global-scale datasets and models. *Global Environmental Change*, 29: 223–234. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.08.00>
- Rakosy, D., Motivans E., Ștefan V., Nowak A., Świarszcz S., Feldmann R. et al. 2022. Intensive grazing alters the diversity, composition and structure of plant–pollinator interaction networks in Central European grasslands. *PLoS ONE*, 17(3): e0263576. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0263576>
- Seid, M. A., Kuhn N. J. & Fikre T. Z. 2016. The role of pastoralism in regulating ecosystem services. *Revue Scientifique et Technique*, 35(2): 435–444. <https://doi.org/10.20506/rst.35.2.2534>
- Sonneveld, B., Wesenbeeck C., Keyzer M., Beyene F., Georgis K., Urbano F., Meroni M., Leo O., Yimer M. & Abdulatife M. 2017. Identifying hot spots of critical forage supply in dryland nomadic pastoralist areas: A case study for the Afar Region, Ethiopia. *Land*.
- Török, P., Lindborg R., Eldridge D. & Pakeman R. 2024. Grazing effects on vegetation: Biodiversity, management, and restoration. *Applied Vegetation Science*, 27: e12794.
- UNEP. 2025. Kyrgyz Republic unveils 800,000-hectare ecological corridor. Press Release.
- Vulture Conservation Foundation. 2023. Egyptian Vultures wintering population in Cáceres. Retrieved October 18, 2023, from <https://4vultures.org/blog/egyptian-vultures-wintering-population-in-caceres/>
- Yılmaz, E., Zogib L., Urivelarrea P. & Çağlayan S. D. 2019. Mobile pastoralism and protected areas: Conflict, collaboration and connectivity. *PARKS – The International Journal of Protected Areas and Conservation*, 25(1), May 2019. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.PARKS-25-1EY.en>

PROJET DE DÉCISIONS

PASTORALISME

À l'adresse des Parties

15.AA Les Parties sont encouragées à :

- a) Observer, en accord avec la Résolution 76/253 de l'assemblée générale des Nations Unies, l'Année Internationale des parcours et du pastoralisme en 2026, et sensibiliser à l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des parcours pour la conservation des espèces inscrites à la CMS, à travers la communication, la sensibilisation, des événements et activités, la collaboration, ainsi que des supports et programmes éducatifs ;
- b) Soutenir la mise en œuvre des actions relatives à la conservation des espèces inscrites à la CMS dans le cadre du Plan d'action mondial de l'Année Internationale des parcours et du pastoralisme, approuvé par le Comité directeur de l'Année Internationale des parcours et du pastoralisme ; et
- c) Appuyer le Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la décision 15.BB, en fournissant informations, données et ressources.

À l'adresse du Conseil scientifique

15.BB Le Conseil scientifique est prié de prolonger le mandat du Groupe de travail sur le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS jusqu'à ce que le Comité de session décide que ses travaux sont terminés ou qu'un autre arrangement soit trouvé. Le Groupe de travail est invité à :

- a) Sous la direction d'un expert dédié et lors d'au moins une réunion en présentiel, sous réserve de la disponibilité de ressources,
 - i. Superposer, dans la mesure du possible, les cartes des parcours pastoraux et des habitats clés de certaines espèces inscrites à la CMS afin d'identifier les chevauchements, de mettre en évidence les interactions positives et négatives, ainsi que les actions nécessaires pour soutenir la coexistence des espèces sauvages et des animaux domestiques ;
 - ii. Définir les informations/données nécessaires aux décideurs des secteurs agricole et forestier pour garantir que les espèces migratrices sont prises en compte dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres pastorales ;
 - iii. Élaborer des lignes directrices pour les décideurs sur le pastoralisme durable dans les habitats des espèces migratrices, sur la base des points (i) et (ii), en tenant compte des recommandations contenues dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.28.6, des mandats existants de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, des droits des pasteurs, des considérations culturelles, des impacts négatifs des pratiques

non durables et des impacts positifs du pastoralisme durable sur les espèces migratrices, y compris la santé des espèces sauvages et les aspects de l'approche Une seule santé ; et

- iv. Élaborer des recommandations sur la manière d'intégrer les lignes directrices dans les politiques d'utilisation des terres et de conservation aux niveaux national et international afin d'obtenir des bénéfices à la fois pour la conservation des espèces migratrices et pour les pasteurs ;
- b) S'appuyant sur ce qui précède, préparer un projet de Résolution sur le pastoralisme et les espèces migratrices pour examen par la Conférence des Parties lors de sa 16^e réunion.

À l'adresse du Secrétariat

15.CC Le Secrétariat est chargé, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) De consolider les informations provenant des différents mandats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage relatifs aux interactions entre le pastoralisme et les espèces inscrites à la CMS, et élaborer des outils de communication adaptés pour transmettre ces informations aux secteurs et organisations concernés, dans le but de promouvoir la mise en œuvre des mandats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- b) D'assurer la liaison avec les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), avec le Groupe de travail sur les parcours de la Global Rewilding Alliance, la Global Grasslands and Savannas Dialogue Platform (plateforme mondiale de dialogue sur les prairies et savanes), l'Alliance mondiale de l'Année internationale des parcours et du pastoralisme et d'autres partenaires, afin d'explorer les possibilités de coopération, notamment à travers des activités conjointes soulignant le pastoralisme et sa pertinence pour la conservation des espèces inscrites à la CMS, avec le soutien du Groupe de travail établi par le Conseil scientifique en vertu de la décision 15.BB ; et
- c) De soutenir le Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la décision 15.BB.